



Préavis municipal 07/08 concernant une demande de crédit pour le remplacement de l'horodateur de la Place de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'horodateur de la « Place de la Gare », installé en 1995, montre actuellement de sérieux signes de fatigue avec de nombreuses pannes, particulièrement lorsque le temps est froid et humide.

Cela provoque l'irritation des utilisateurs qui formulent de nombreuses remarques à ce sujet et complique le contrôle de ce parking. En effet, à de nombreuses reprises, nous devons compter sur la bonne foi des gens lorsqu'ils contestent leur amende en prétextant que l'appareil était en panne.

Dans cet ordre d'idée, sur la base de l'expérience réalisée à la place de parc « En Moreau » avec le modèle Taxomex, la Municipalité a décidé de remplacer cet horodateur et d'installer des bornes identiques sur la « Place de la Gare ».

Il est à noter que ces dernières demandent peu d'entretien, sont alimentées à l'énergie solaire et ne donne plus de ticket aux automobilistes (autre source de panne), car toutes les données figurent sur l'écran de l'appareil.

Le coût de cette nouvelle installation représente une dépense de fr. 9'500.—, montant auquel il faut ajouter env. fr. 2'000.— pour l'amélioration de l'éclairage et fr. 1'500.— de divers et imprévus, soit un total de fr. 13'000.—.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer l'entier du crédit relatif à ce projet et il ne sera pas nécessaire de passer par un emprunt. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier sera amorti en 30 ans à raison de fr. 433.— env. par année à partir de l'exercice 2009.

./.





Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 07/08 du 29 mai 2008,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

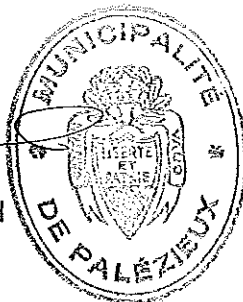
1. D'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 13'000.-- pour le remplacement de l'horodateur de la Place de la Gare.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :



Jean-Daniel Dind



Le Secrétaire :



Jean-Daniel Graz

